

Questions au Feuilleton

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Vous vous trompez de nouveau.

M. Cassidy: Je me trompe de nouveau. D'accord, excusez-moi.

M. Neapole a fait des déclarations publiques après avoir accepté d'omettre d'en faire; en effet, il se sentait frustré parce que le gouvernement ne lui apportait pas l'aide escomptée dans la recherche d'un associé pour la Norbanque. Le gouvernement a dit qu'il ne voulait pas d'engagement illimité. D'après les déclarations que M. Neapole a faites il y a une semaine et demi, la Norbanque n'a pas été traitée de façon très juste lorsqu'elle cherchait un associé qui lui permettrait de demeurer viable. Je voudrais m'assurer que le juge Estey examine à fond cette question et fasse un rapport.

● (1600)

La troisième question que je me demande, c'est ce que le gouvernement a fait pour renforcer les effectifs de l'inspecteur général des banques depuis qu'on a révélé au printemps qu'il n'avait pas le personnel nécessaire. La quatrième question que je me pose, c'est combien cela coûtera aux contribuables, par le biais de la Société d'assurance-dépôts du Canada et directement. Enfin, à propos de la relation qui existe entre les succursales américaines et les succursales canadiennes de la BCC, j'ai l'impression que les Américains ont tiré leur épingle du jeu, grâce à la vigilance de leurs régulateurs, avant de devoir indemniser les déposants de cette banque; nous payons le prix d'une double faillite à cause des avoirs qui ont été transférés de la Banque commerciale du Canada à la banque américaine. Il faudrait faire un rapport à ce sujet. Pourquoi n'a-t-on pas changé la direction? Si la ministre ne pouvait pas trouver d'administrateurs, pourquoi n'a-t-elle pas pris des fonctionnaires de la Banque du Canada ou du ministère des Finances comme administrateurs provisoires et dit à la BCC qu'elle les reprendrait lorsqu'elle aurait trouvé de bons administrateurs puisqu'elle n'y arrivait pas. Je sais que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président.

[Français]

Dans toutes ces questions, la question se pose encore. Il va en coûter aux contribuables canadiens environ \$70 chacun. Un milliard de dollars a été perdu grâce aux erreurs faites par le gouvernement et grâce à la mauvaise gérance de ces banques. Alors, on doit savoir à qui incombe la responsabilité. Le juge ne doit pas être empêché par le manque de renseignements, et son rapport doit être entièrement public.

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS**LA DÉSINDEXATION DES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE**

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de femmes des différentes régions du pays qui ont participé, la semaine dernière, à la conférence du Canadian Labour Council sur l'action positive. Dans cette pétition, elles font valoir que la désindexation des allocations familiales universelles et la réduction massive des fonds consacrés aux autres prestations destinées aux enfants constituent une attaque injustifiée contre les femmes et les familles, et

surtout contre les mères célibataires. Elles ajoutent que la désindexation des allocations familiales ne sera pas compensée par une hausse du crédit d'impôt pour enfants et que les coupes diverses priveront les enfants d'environ 600 millions de dollars d'ici 1990 et qu'en outre, ces réductions...

M. le Président: A l'ordre. La députée n'ignore pas que le résumé des pétitions doit être très bref. Je la remercie. D'autres pétitions?

Mme Mitchell: Oui, monsieur le Président, j'ai aussi une pétition émanant d'un groupe constitué principalement de femmes ayant des liens avec l'Ottawa Council for Low Income Support Services. Les soussignés demandent au premier ministre de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt pour enfants, car cette mesure budgétaire privera les familles de 50 millions de dollars d'ici 1987.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'informe la Chambre qu'on répondra aujourd'hui à la question n° 132.

[Texte]

LA CCN—LE REPORT DE PROJETS D'INVESTISSEMENT

Question n° 132—**M. Malépart:**

Des emplois seront-ils perdus à la suite a) des coupures effectuées à l'intérieur de la Commission de la capitale nationale, b) du report de projets d'immobilisations et de la construction d'un immeuble à bureaux à Halifax, c) du report des investissements en capitaux dans les dragueurs du ministère des Travaux publics, d) de la remise en question de projets de réaménagement des terrains fédéraux situés à l'intérieur du Vieux-Port de Montréal et de la marina de Chicoutimi et, dans l'affirmative, dans chaque cas, combien?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Le ministère des Travaux publics et la Commission de la Capitale nationale m'avisent comme suit:

a) Les compressions budgétaires récemment imposées à la Commission de la Capitale nationale par le gouvernement visent principalement son programme d'investissement et une perte estimative de 203 années-personnes ne sera pas requise en 1985-1986 dans la région de la Capitale nationale. Il n'y aura aucune perte d'emploi à la Commission de la Capitale nationale.

b), c) et d) Le report ou l'annulation des projets n'entraînera aucune perte réelle d'emplois dans la construction. Pour ce qui est des emplois de la construction il est prévu d'en reporter seulement 280.5 qui se rattachent au projet de l'immeuble fédéral à Halifax (Nouvelle-Écosse) et 200 autres qui sont visés par le report d'un an de petits projets d'équipement. Le report de projets d'investissement ne devrait occasionner aucune perte d'emploi. Il pourrait y avoir une perte de dix années-personnes en 1985-1986 dans les secteurs de la construction navale, des travaux de réparation et des services de soutien. La décision de retirer 2.9 millions de dollars du projet de réaménagement du Vieux-Port de Montréal entraînera la perte de 36 emplois directs et de 22 emplois indirects en 1985-1986. Les emplois directs visés se rattachent aux travaux effectués sur le chantier, et les emplois indirects aux activités des fournisseurs. La décision n'aura aucune incidence sur les emplois permanents. Par ailleurs, l'abandon du projet du port